Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Emmanuelle ILLAN tél. : 01 49 55 56 45 Fax : 01.49.55.40.06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDESR/N2009-2073** **Date: 02 juillet 2009**

Date de mise en application : **immédiate**

Nombre d'annexe : **1**

Le Ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Objet : Indications et recommandations pour la mise en œuvre d'un Module d'initiative local (MIL) « apicole » dans les classes de Brevet de technicien supérieur agricole

Bases juridiques : Articles du livre VIII du code rural
Note de service NS2003-2047 DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 modifiée et précisée par NS DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004

Mots-clés : Activités - Apicoles – Biodiversité - MIL – BTSA

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour but de préciser les orientations aux équipes pédagogiques afin d'élaborer le référentiel de formation d'un Module d'initiative locale (MIL) « apicole » en s'appuyant sur les notes de service N2003-2047 du 02 juillet 2003 et N2004-2122 du 22 décembre 2004.

Ce MIL a ainsi pour objet d'appréhender le fonctionnement d'un atelier de production apicole pour contribuer au maintien de la biodiversité végétale des écosystèmes dans une perspective d'agriculture durable.

A.Le contexte pour une « filière apicole durable »

L'intérêt pour la préservation des insectes pollinisateurs et plus particulièrement les abeilles n'est plus à démontrer. La surmortalité des abeilles dans l'ensemble des pays producteurs de miel est incontestablement observée. Les travaux du Grenelle de l'environnement et plus précisément le rapport parlementaire SADDIER ont émis des préconisations pour lutter contre ce phénomène.

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche conscient des enjeux et préoccupé par la mortalité des abeilles s'engage dans la mise en œuvre d'un plan d'actions comportant 26 mesures.
Pour faire reconnaître l'importance de la filière apicole dans l'agriculture française et pour la soutenir techniquement, la création d'un institut technique et d'une interprofession apicole constituent les deux premières mesures. La professionnalisation des acteurs de la filière par le biais de la formation est une des mesures développées dans ce même plan. La nécessité d'élever le niveau de connaissances et de compétences dans le domaine des insectes pollinisateurs et des abeilles en particulier, permet d'envisager la mise en place dans un premier temps, de formation de niveau III dans le cadre des modules d'initiative locale (MIL) pour le Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). Il s'agit d'une première étape de professionnalisation de la filière, une évaluation de l'impact de ce dispositif sera effectuée dans un an ou deux.

L'approche de ce module doit permettre en outre de :

- susciter de l'intérêt pour le métier d'apiculteur pour envisager à court ou moyen terme de nouvelles installations,
- favoriser le développement de l'apiculture dans le cadre de la pluriactivité d'exploitations agricoles,
- former les futurs professionnels, cadres et techniciens, semenciers, agriculteurs, arboriculteurs, horticulteurs, vendeurs, aménageurs … en tant qu'acteurs de la biodiversité,
- modifier le regard de futurs exploitants sur les pratiques culturales conventionnelles et les inciter à intégrer des pratiques durables (MAE favorisant le maintien de la biodiversité, réflexion sur l'application de produits phytopharmaceutiques : choix de produits avec la mention abeille, prise en compte des conditions et des heures d'intervention…).

Les diplômes préparant aux Brevets de technicien supérieur agricole Analyse et conduite de systèmes d'exploitation (ACSE), Technologies végétales (TV), Productions animales (PA), Production horticole (PH), Gestion et protection de la nature (GPN) et Aménagements paysagers (AP), que ce soit en formation initiale scolaire ou par apprentissage et en formation continue sont concernés dès septembre 2009.

B. Les recommandations pédagogiques pour la mise en œuvre d'un MIL « apicole »

Ce module vise à permettre l'acquisition de capacités scientifiques et techniques nécessaires à la conduite d'un atelier apicole et à montrer l'impact de l'abeille dans le maintien de la biodiversité. L'apiculture étant très dépendante de la région où se situe le rucher et de la taille de l'atelier, les études menées doivent donc être contextualisées. Depuis quelques années, l'apiculture se diversifie et se spécialise : de simples producteurs de miel, les apiculteurs sont devenus des vendeurs de reines, d'essaims, des acteurs du tourisme vert… Dans le temps imparti à ce module, il n'est pas envisageable d'entrer dans le détail de toutes ces productions qui relèvent plutôt d'une spécialisation.

Toutefois les différents acteurs de la filière et leurs interactions doivent être introduits. La connaissance de la biologie de l'abeille et les étapes du calendrier apicole qui en résultent, doivent être présentés dans un contexte régional. Les modalités de mise en œuvre d'opérations apicoles que ce soit dans le rucher ou dans un atelier sont laissées à l'appréciation de l'équipe pédagogique.

Devant les difficultés de la filière à maîtriser le déclin des colonies d'abeilles, une étude des facteurs de mortalité et de leurs synergies apparaît indispensable. La connaissance des agents pathogènes affectant l'abeille s'avère nécessaire. Il convient aussi d'étudier, dans le cadre de ce module, les risques multifactoriels d'intoxication des abeilles et des autres insectes pollinisateurs, générés par les activités humaines.

La notion d'acteur de la biodiversité de l'abeille, en tant que pollinisatrice des végétaux entomophiles ou en tant que bio-indicateur de l'environnement doit être valorisée tout au long de ce module.

Des situations pédagogiques appréhendant une démarche territoriale ou locale de partenariat entre agriculture et nature permettant le maintien de l'activité apicole et des productions agricoles doivent être privilégiées dans ce contexte. La mise en évidence des problématiques et des enjeux doit prendre la forme d'un diagnostic.

Enfin, la mise en œuvre de ce module doit faire une large place aux travaux dirigés et pratiques. L'atteinte des objectifs doit s'appuyer essentiellement sur des situations concrètes, par conséquent l'approche du rucher se fera en situation réelle de travail dans les ruchers et miellerie de l' EPLEFPA lorsqu'ils existent, chez des professionnels locaux ou dans des ruchers-écoles.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Jean-Louis BÜER

ANNEXE 1

Référentiel indicatif professionnel, de certification

<table>
<tr><th colspan="2">Former des professionnels acteurs de la biodiversité</th></tr>
<tr><td colspan="2">Objectif : Mettre en œuvre des pratiques professionnelles durables pour concilier le maintien des activités agricoles et des activités pollinisatrices.</td></tr>
<tr><td>Principales situations professionnelles significatives</td><td>✓ ouverture d'une ruche
✓ récolte du miel et autres produits dérivés de la ruche
✓ suivi sanitaire du rucher
✓ entretien des ruchers et du matériel
✓ conduite d'un espace naturel ou cultivé en respectant la diversité biologique
✓ mise en application de la réglementation pour les professionnels de l'agriculture et de l'apiculture…</td></tr>
<tr><td colspan="2">Contexte de l'activité :
Les activités peuvent s'exercer dans différents contextes :
▪ agriculteur – éleveur
▪ responsable commercial
▪ technicien conseil vente
▪ technicien agricole
▪ expérimentateur
▪ horticulteur, maraîcher, arboriculteur
▪ gestionnaire d'espace naturel
▪ paysagiste
▪ acteur du tourisme rural…

Le responsable professionnel peut agir individuellement ou collectivement. Il contribue au maintien et au développement de la biodiversité. Il est responsable de l'application de toutes les réglementations relatives au respect de l'environnement, de la faune auxiliaire et des insectes pollinisateurs.</td></tr>
<tr><th colspan="2">Capacités</th></tr>
<tr><td colspan="2">- Choisir un modèle de ruche
- Raisonner l'implantation du rucher
- « Lire » un cadre
- Établir le calendrier apicole
- Assurer le développement et/ou le renouvellement du rucher
- Récolter les produits du rucher
- Extraire et conserver un miel
- Assurer l'entretien du matériel
- Appliquer les règles de prévention en matière de santé et de sécurité au travail
- Appliquer la réglementation
- Conduire une production en mettant en œuvre des pratiques respectueuses de la biodiversité…</td></tr>
<tr><th colspan="2">Indications de contenus de formation</th></tr>
<tr><td colspan="2">- identifications des partenaires et professionnels en lien avec l'activité
- rôle des abeilles dans les écosystèmes
- biologie de l'abeille
- comportement individuel et social de l'abeille
- flore mellifère, relation flore/abeille
- productions de la ruche et techniques d'extraction
- différentes étapes du nectar au miel
- maladies des abeilles, principaux problèmes sanitaires, réglementations, soins et prophylaxie
- législation apicole
- prévention des risques professionnels, gestes et postures adaptés
- risques multifactoriels d'intoxication des abeilles…</td></tr>
</table>